

Aria Adli

Y a-t-il des morphèmes intonatifs impliqués dans la syntaxe interrogative du français ? Le cas du *qu-in-situ*¹

1 Introduction

Le point de départ de ce travail est un problème de *syntaxe* du français contemporain, notamment l'analyse des phrases interrogatives *qu-in-situ* et la question de savoir si la forme avec *qu-in-situ* et la forme avec déplacement *qu-* représentent des variantes *optionnelles*. La notion de déplacement optionnel reste, surtout dans le modèle minimaliste (cf. Chomsky 1995), un problème notoire. En raison du principe d'économie dérivationnelle (cf. p.ex. Chomsky 1993: 32s) le modèle ne peut plus intégrer la possibilité de déplacement optionnel (c'est-à-dire non-obligatoire), ce qui mènerait sinon à une contradiction inhérente. Ainsi, on ne peut plus adéquatement rendre compte d'un certain type de phénoménologie grammaticale, comme par exemple les structures interrogatives du français. Curieusement, nous croyons observer dès lors une certaine tendance à chercher des asymétries grammaticales entre la variante avec *qu-in-situ* et la variante avec déplacement *qu-*, qui – et le problème est ici – ne peuvent pas être maintenues après un regard plus précis.² Dans ce contexte nous allons présenter des contre-arguments à propos de Cheng/Rooryck (2000) qui, précisément, rejettent l'idée de l'optionnalité syntaxique pour les interrogatives du français. Leur argument-clé s'appuie, chose plutôt rare en syntaxe générative, sur le

¹ Nous remercions Hubert Truckenbrodt d'une discussion stimulante lors de la préparation de ce travail ainsi que Marie Sauvestre et Alexandra Nouillas de la correction des fautes de langue et des maladresses stylistiques du manuscrit.

² On a même pu observer, sur un plan plus général, avec l'approche de Roeper (1999) – qui postule un système grammatical propre pour chacune des variantes structurelles susceptibles d'être analysées en termes d'optionnalité syntaxique – un effort d'adapter le système cognitif aux exigences de la théorie minimaliste. Il en est aussi ainsi dans Pollock (1998: 191) qui écrit concernant les différents ordres de mots dans les interrogatives *qu-* : « La description de ces faits exploitera une variante d'idées ... qui proposent que la L1 des francophones n'est pas homogène ».

contour de l'intonation. Ainsi, bien que notre point de départ soit un problème de *syntaxe*, notre discussion doit se centrer surtout sur la *phonologie*. Cela nous mènera à une discussion de l'idée d'une plus grande intégration de la prosodie en syntaxe.

2 Présentation de deux approches théoriques

Il existe, on le sait, une multitude de variantes structurelles (hormis le cas particulier de l'interrogative dite *écho*, dans laquelle l'élément *qu-* est obligatoirement in situ). Behnstedt (1973: 209) met en évidence non moins de dix manières, dont certaines plus courantes que d'autres, de construire l'interrogation « quand est-il parti ? ».

Ci-après nous allons nous concentrer surtout sur la forme (1.a) avec l'élément *qu-* en position in situ, comparée à la forme (1.b) avec déplacement *qu-* (ici sans inversion et sans l'élément « est-ce que »).

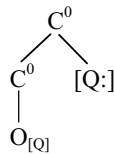
- (1) a. *tu pars quand ?*
 b. *quand tu pars ?*

Non seulement Cheng/Rooryck (2000) mais déjà Bošković (1998) suppose des restrictions d'ordre syntaxique dont découle l'idée d'un déplacement au niveau de la Forme Logique (désormais F-L). Les deux analyses supposent que le *qu-in-situ* (i) se restreint à des phrases matrices et (ii) est agrammatical dans les structures de négation. De surcroît, Cheng/Rooryck (2000) postulent que le *qu-in-situ* (iii) n'est ni licite avec des verbes modaux, (iv) ni avec des quantificateurs, (v) mène à une interprétation différente de celle des interrogatives avec déplacement *qu-*, et (vi) est accompagné par un morphème intonatif d'interrogation totale (et non partielle) dans la structure syntaxique, absent dans les interrogatives avec déplacement *qu-*.

Cheng/Rooryck (2000) supposent que les interrogatives partielles avec *qu-in-situ* possèdent la même intonation que les interrogatives totales. Selon eux, cette intonation est représentée par un morphème intonatif d'interrogation totale (*yes/no intonation morpheme*). Ce morphème Q (*question morpheme* ou simplement *Q morpheme*) est inséré dans la numération et nécessaire puisqu'il vérifie le trait Q en C⁰ (rappelez-vous que la valeur [+Q] donne à la projection maximale C le statut de proposition interrogative, contrairement à [-Q] qui lui aurait donné un statut déclaratif, cf. Pollock 1998: 188). D'autres possibilités

de vérifier ce trait fort en C^0 n'existent pas pour les interrogatives *qu-* en français: Comme l'élément *qu-* est précisément in situ, il ne peut vérifier le trait Q en C^0 . Par ailleurs, il n'y a pas de particule *qu-* (considérée comme un morphème Q), comme c'est par exemple le cas en chinois ou en japonais, laquelle aurait pu assurer cette fonction (cf. Cheng 1991).

Selon Cheng/Rooryck (2000), il n'y aurait pas dans les interrogatives *qu-* de nécessité de déplacement pour des raisons de vérification de trait, car la vérification est assurée par ledit morphème intonatif. Or, ces auteurs supposent que la valeur du morphème intonatif Q n'est pas suffisamment spécifiée au niveau de la syntaxe visible. Selon eux, le morphème intonatif Q peut prendre soit la valeur [Q: *qu*] marquant une interrogative partielle, soit la valeur [Q: *oui/non*] marquant une interrogative totale, soit la valeur [Q:] dans les cas sous-spécifiés, ce qu'ils présument par rapport aux interrogatives *qu-in-situ*. Ainsi, au niveau de la syntaxe visible, Cheng/Rooryck (2000) obtiennent, après fusion (*merge*) du morphème intonatif Q et vérification du trait Q en C^0 , la structure suivante :



Dans les cas sous-spécifiés, une opération en F-L attribue au morphème intonatif une valeur par défaut, notamment la valeur [*oui/non*]. En ce qui concerne les éléments *qu-in-situ*, cette opération mènerait à une interprétation inacceptable. Les auteurs présument alors que, dans ces cas, le problème de la sous-spécification est résolu en déplaçant le trait *qu-* vers C^0 , où la valeur [*qu*] est attribuée au morphème intonatif Q qui devient ainsi [Q: *qu*]. Pourquoi, pourrait-on se demander, cette attribution postérieure de la valeur [*qu*] n'entraîne-t-elle pas une intonation différente de celle des interrogatives totales ? De fait, cela est dû à l'organisation hiérarchique des différents niveaux de représentation de la faculté de langage selon la formule $\Sigma = \{\text{D-structure, S-structure, Forme Phonétique, Forme Logique}\}$ (cf. Pollock 1998: chap. 9) : tandis que le morphème intonatif sous-spécifié [Q:] reçoit la valeur [*qu*] au niveau de la Forme Logique, il reçoit la valeur par défaut [*oui/non*] au niveau de la Forme Phonétique (rappelons-nous que ces deux niveaux sont deux branches voisines qui partent de la S-structure). C'est donc dans ce sens-

ci que Cheng/Rooryck (2000: 17) parlent d'un morphème intonatif d'interrogation totale dans la numération des interrogatives *qu*-in-situ en français.

Le rôle central de ce morphème intonatif pour l'approche de Cheng/Rooryck (2000) se voit dans le fait, qu'ils en dérivent les restrictions syntaxiques présumées : ils expliquent la restriction prétendue (i) en supposant que ledit morphème intonatif ne peut qu'apparaître dans les phrases matrices, sur lesquelles, de plus, se limiterait sa portée (*scope*). En ce qui concerne les restrictions présumées (ii), (iii) et (iv) par rapport à la négation, les modaux et les quantificateurs, ils supposent qu'elles seraient la conséquence des effets d'intervention en F-L à la Beck (1996), liés au déplacement du trait *qu*-, ceci, nous le rappelons, lié à la sous-spécification du morphème intonatif.³

Cheng/Rooryck (2000) concluent que la différence principale entre les interrogatives avec *qu*-in-situ et les interrogatives avec déplacement *qu*- réside, précisément, dans la présence ou absence dudit morphème intonatif d'interrogation totale. Ainsi, ils affirment qu'en français il n'y aurait qu'une optionalité apparente dans le domaine de la syntaxe interrogative.

3 Révision des approches proposées

3.1 *Qu*-in-situ sans effet d'intervention

Dans Adli (à paraître) et Adli (2003) nous avons d'une part, essentiellement pour des raisons conceptuelles, mis en doute une telle stratégie argumentative qui ne laisse guère de chance à l'hypothèse de l'optionalité. D'autre part, nous avons discuté un par un toutes les restrictions syntaxiques présumées, qui se révèlent, de fait, infondées. Utilisant une approche qualitative d'interview semi-directif (cf. Adli 2003: chap. 3.1,

³ Selon Bošković (1998), les restrictions présumées (i) et (ii) résultent du déplacement en F-L, qu'il considère plus local que le déplacement visible (*overt movement*). Il suppose qu'en F-L l'élément *qu*- est déplacé dans une position A' de tête (C). Ainsi, ce déplacement, selon Bošković, est bloqué par les têtes A', notamment C et Neg, et ceci même dans les cas, où un déplacement *qu*- visible ne serait pas bloqué. Par contre, le déplacement *qu*- furtif (c'est-à-dire en F-L) n'est pas bloqué par les têtes A, notamment V et INFL. Il y a donc des restrictions de déplacement de tête. En français, le *qu*-in-situ ne doit pas être déplacé, puisque C, muni d'un trait +*qu*- fort, est seulement inséré en F-L. Cette insertion mène au déplacement en F-L, afin de vérifier ce trait *qu*- fort.

pour une justification du choix méthodologique), appliquée à un total de 20 personnes de langue maternelle française, nous avons étudié la question de l'acceptabilité des différentes structures syntaxiques. Nous avons conclu que le *qu*-in-situ, sans prendre en compte le cas particulier de l'interrogative écho, est en fait licite dans les phrases subordonnées, dans les structures avec négation, avec modaux et avec quantificateurs, comme le démontrent les phrases (2.a&b), (3.a&b), (4.a&b) et (5.a&b) (ces phrases-ci ne représentent que quelques exemples des phrases empiriquement étudiées).⁴ L'hypothèse d'une interprétation différente ne pouvait pas être confirmée non plus.

- (2) a. *Tu crois que Jean a acheté quel livre ?*
b. *Tu crois qu'il arrive comment ?*
- (3) a. *Il (n')a pas rencontré qui ?*
b. *Il (ne) doit pas toucher qui/quoi ?*
- (4) a. *Il peut rencontrer qui ?*
b. *Il doit aller où ?*
- (5) a. *Plusieurs personnes ont reconnu qui ?*
b. *Plusieurs chênes ont été coupé où ?*

3.2 L'intonation des interrogatives *qu*-in-situ

Ci-après, nous allons discuter en particulier l'argument prosodique de Cheng/Rooryck (2000). A cet effet, nous allons développer l'aspect de l'intonation des interrogatives *qu*-in-situ. Selon Cheng/Rooryck (2000: 4) la phrase (6) est agrammaticale, dès lors qu'elle n'est pas produite avec une « intonation montante » : ils supposent que les patrons intonatifs des interrogatives totales et des interrogatives *qu*-in-situ sont identiques et les nomment un peu vaguement *yes/no intonation*. La marque caractéristique et obligatoire de cette courbe serait la montée finale (à l'opposition de ce qu'ils nomment *wh-intonation*, qui ne présente pas cette caractéristique).

⁴ Nous supposons qu'au moins quelques-uns des jugements de grammaticalité dans Cheng/Rooryck (2000), par exemple par rapport à l'emploi du *qu*-in-situ avec des quantificateurs ou la négation, semblent être dus à un problème méthodologique, notamment au fait de ne pas s'être imaginé le contexte nécessaire pour motiver ces énoncés. Apparemment, un certain nombre de ces jugements douteux provient d'une étude de Chang (1997), sur laquelle s'appuient Cheng/Rooryck (2000) en ce qui concerne les restrictions présumées (ii), (iii), (iv) et (v).

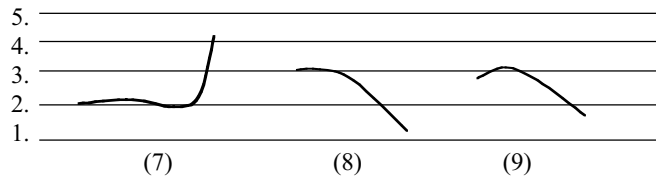
- (6) **Jean a acheté quoi ?*
(avec intonation « non-montante » selon Cheng/Rooryck 2000: 4)

Pourtant, une interrogative *qu*-in-situ est tout à fait licite sans montée finale. Apparemment, les nombreuses études déjà menées sur l'intonation des phrases interrogatives n'avaient pas été prises en compte. À titre d'exemple nous mentionnons ici Delattre (1966), Autesserre / Di Cristo (1972), Fónagy/Bérard (1973), Grundstrom (1973), Boë/Contini (1975), Rossi et al. (1981), Wunderli/Braselmann (1980) et Wunderli (1982, 1983, 1984).

Afin de mieux préciser les patrons intonatifs, nous allons utiliser la représentation des niveaux intonatifs dans un système semblable à la portée musicale (cf. Pike 1945). À ce système, d'abord conçu avec les niveaux 1 à 4, sont parfois ajoutés un ou deux autres niveaux pour les phénomènes d'ordre expressifs (cf. Léon/Léon 1964, Wunderli/Benthin/Karasch 1978: 140-143).⁵

Nous trouvons dans Léon (1992) des exemples de patrons intonatifs pour l'interrogative totale (7), l'interrogative partielle avec *qu*-in-situ (8) et l'interrogative partielle avec déplacement *qu*- (9), reproduits ci-dessous.

- | | |
|-------------------------------|----------------------|
| (7) <i>Il est là ?</i> | (cf. Léon 1992: 125) |
| (8) <i>Tu pars quand ?</i> | (cf. Léon 1992: 131) |
| (9) <i>Quand vient-elle ?</i> | (cf. Léon 1992: 131) |



Tandis que le patron intonatif de l'interrogative totale (7) montre une montée finale, couramment observée pour ce type de structure, celle de l'interrogative avec *qu*-in-situ (8) montre une *descente* finale, semblable à la courbe mélodique de l'exemple avec déplacement *qu*- (9). En effet, l'attaque de ces interrogatives partielles avec descente finale est souvent plus élevée (ici au niveau trois) que le fondamental usuel. Ce dernier se

⁵ Les niveaux 1 à 4 désignent une hauteur grave (1), médium (2), infra-aiguë (3), aiguë (4). On distingue, de plus, une hauteur infra-grave (0) et suraiguë (5), essentiellement pour les phénomènes expressifs.

situé au niveau deux, ce qui correspond approximativement à la hauteur du *eu*h d'hésitation. Étant donné que l'attaque des phrases déclaratives se situe souvent au niveau deux, le patron intonatif des interrogatives partielles expose une caractéristique dès le début.

Il est donc déjà injustifié de supposer un patron intonatif commun à ces structures. Tandis que l'ordre des mots des interrogatives totales correspond à celui des phrases déclaratives (ce qui demande alors une marque distinctive non-syntaxique), la modalité interrogative est déjà marquée par l'élément *qu-* dans les interrogatives partielles (d'autres marques possibles seraient l'inversion ou l'élément *est-ce que*). À cet effet, Léon (1992: 131) remarque : « Chaque fois que la modalité phrasique est marquée grammaticalement, l'intonation peut être ainsi neutralisée ».

En outre, plusieurs travaux ont mis en évidence d'importantes variations dans les intonations et ont essayé de dégager différents types de patrons intonatifs pour une *même* structure interrogative. Il existe, en effet, plusieurs contributions centrées sur l'intonation des interrogatives *qu-in-situ* du français, grâce auxquelles nous disposons déjà de certaines connaissances descriptives de la prosodie suprasegmentale de cette variante interrogative (cf. Wunderli/Braselmann 1980, Wunderli 1982, 1983). Ces travaux-ci se basent sur l'analyse d'un corpus dont le matériel a été enregistré par trois hommes et trois femmes de langue maternelle française en milieu de laboratoire. Ils devaient lire des phrases interrogatives (dont l'acceptabilité avait été préalablement vérifiées) précédées par un bref contexte (cf. Wunderli 1978).⁶ Au total (c'est-à-dire le nombre de phrases lu par chaque personne multiplié par le nombre de personnes), il y avait 150 occurrences d'interrogatives *qu-* enregistrées. Puis, ces enregistrements étaient catégorisés en plusieurs types de patrons intonatifs : (i) interrogation partielle (c'est-à-dire interrogation avec déplacement *qu-*), caractérisée surtout par une intonation descendante en fin de phrase, (ii) phrase déclarative (ou *finalité*), caractérisée par une intonation descendante déclarative (niveaux 2-1), et (iii)

⁶ Il s'agissait de dix exemples avec un syntagme *qu-* monosyllabique comme « Tu fais quoi ? » (cf. Wunderli/Braselmann 1980), dix exemples avec un syntagme *qu-* bisyllabique comme « Tu trouves ce tableau comment ? » (cf. Wunderli 1982) et cinq exemples avec un syntagme *qu-* de plus de deux syllabes comme « Le peintre a achevé ce tableau en quelle année ? » (cf. Wunderli 1983). Le matériel comprend aussi bien des syntagmes nominaux *qu-* que des syntagmes adverbiaux *qu-*.

interrogation totale (ou *question*), caractérisée par une montée finale.⁷ Étant donné que les résultats ne varient guère entre les éléments *qu-* comportant des nombres de syllabe divergents – ce qui est aussi souligné par Wunderli (1983: 174) – nous avons calculé *a posteriori* la distribution générale pour l'ensemble de ces interrogatives *qu-* in-situ : Ainsi, 70,7% des occurrences montrent le patron intonatif typique de l'interrogation partielle avec déplacement *qu-*, 19,7% montrent le patron intonatif typique de la phrase déclarative, et seulement 9,5% ont la montée mélodique finale attribuée à l'interrogation totale.⁸

Nous trouvons même pour les interrogatives totales (considérées comme « grammaticalement non-marquées ») une grande variabilité intonative. Ainsi, Grundstrom (1973: 28s) conclut après l'analyse d'un corpus de langue spontanée, qu'il existe six patrons intonatifs pour les interrogatives totales, dont seulement deux seraient montants en fin de phrase (mais voir aussi Di Cristo 1998: 202ss). Ceci montre que l'intonation est seulement *un* des facteurs en jeu dans le marquage prosodique des structures interrogatives. Comme les interrogatives totales peuvent prendre l'ordre des mots des phrases déclaratives, selon Di Cristo (1998: 201) la variante syntaxique la plus courante en français contemporain (parlé), celles-ci représentent un objet d'étude particulièrement intéressant pour mieux saisir la fonction grammaticale de la prosodie. Grundstrom (1973) identifie dans les cas sans montée en fin de phrase une plus grande intensité et un raccourcissement de la voyelle finale. Selon Maury (1981) et Wunderli (1988) le débit accéléré appartient également aux marques interrogatives. Le niveau discursif, c'est-à-dire le contexte, y contribue aussi, comme le souligne Fónagy/Bérard (1973). Ainsi Léon (1992: 130) souligne que l'intonation a un rôle *redondant*, ce qui est

⁷ Pour une caractérisation plus explicite de ces catégories de patrons intonatifs (et les variantes intonatives prises en considération), cf. Wunderli/Braselmann (1980) et Wunderli/Benthin/Karasch (1978). Un reste de trois occurrences sur 150, dans un premier temps attribué à un quatrième type de patron intonatif dit *implication*, n'avait finalement pas été pris en compte en raison des données contradictoires (cf. Wunderli/Braselmann 1980: 654).

⁸ Tenons compte du fait qu'une telle catégorisation doit faire des présuppositions concernant les patrons intonatifs de base. Il y a donc déjà un choix théorique préalable. Même si Wunderli essaie de ne pas être trop schématique et concède à ces catégories une marge de variabilité intonative, d'autres travaux (cf. ci-dessous) ont montré que dans le domaine de l'intonation la marge de variabilité peut être néanmoins si grande que les schémas catégoriels restent toujours approximatifs et heuristiques.

particulièrement manifeste avec les interrogatives ayant déjà une « marque grammaticale ».

Reste à savoir pourquoi Cheng/Rooryck (2000) présument que seules les interrogatives *qu*-in-situ avec une montée finale du type 'interrogative totale' seraient acceptables, étant donné que dans les travaux mentionnés ci-dessus elles ne constituent même pas un dixième des occurrences. Nous supposons qu'ils ont confondu la prosodie des interrogatives partielles *neutres* (IPNs) avec celle des interrogatives partielles *écho* (IPEs). Rappelons-nous que les IPEs, avec lesquelles on demande la répétition ou la reformulation d'une réponse qui n'a pas été entendue ou qui semble peu véridique, ne doivent pas être prises en considération dans la discussion syntaxique des interrogatives *qu*-in-situ. Or, il est, à la différence des IPNs, précisément obligatoire que les IPEs soient produites avec une montée finale, comme le souligne aussi Di Cristo (1998: 205) : « EPQs [= IPEs, A.A.] are usually characterised by an overall high pitch and by a final rise similar to that of Yes/No questions for information. »

4 Réflexions sur les morphèmes intonatifs en syntaxe

Faisons enfin quelques remarques sur la supposition de Cheng/Rooryck (2000) d'un morphème intonatif dans la structure syntaxique : comme les données sur lesquelles ils appuient leur approche ne sont pas correctes, il n'y a, de fait, plus de nécessité de présumer un tel (ou un autre) mécanisme. Néanmoins, nous voyons une idée plus générale derrière leur approche, que nous ne voulons pas laisser sans commentaire.

Afin de savoir, sous quelle orientation théorique en phonologie il faut classer leur approche (ce qu'eux-mêmes, malheureusement, ne font pas), il nous semble utile d'utiliser la catégorisation de Rossi (1999: 33), qui distingue entre trois types de théories actuelles de l'intonation.⁹

L'axiome principal des théories qu'il appelle « superpositionnelles » serait l'idée de la superposition d'accents et de contours de groupes (syntagmes) sur un contour de phrase (énoncé). On présume donc une

⁹ Cette catégorisation est, toutefois, de nature heuristique. L'on peut, de fait, fréquemment constater des transitions plutôt continues entre les différentes familles de théorie présumées. Par exemple, Rossi (1999: 39) classe l'approche de Bruce (1977) dans les théories superpositionnelles, bien que l'on retrouve les dérivés de ses concepts de ton haut et de ton bas dans Pierrehumbert (1980).

forme globale de F_0 donnée, spécifique au type de phrase respectif, qui est modifiée par des événements locaux. Rossi désigne les travaux d'Öhmann (1967), Fujisaki (1983), ceux de Gårding (1994), Grønnum (1992) et ceux de 't Hart / Collier / Cohen (1990) comme représentatifs de cette approche. Prenons note du fait qu'il n'y a pas de consensus en ce qui concerne la relation présumée entre intonation et syntaxe. Tandis que Grønnum (1992: 78s) ne conçoit pas une relation directe, Gårding (1993: 27) souligne que certaines caractéristiques structurales peuvent être exprimées à travers l'intonation.

L'axiome principal de ce que Rossi (1999) regroupe sous la dénomination « théories phonologiques » (p.ex. Pierrehumbert 1980, Beckman/Pierrehumbert 1986, Hirst / Di Cristo 1984) serait les phonèmes tonals.¹⁰ Ces phonèmes tonals suffisent pour construire la représentation phonologique. Généralement, on tente de représenter le continuum de F_0 par des éléments discrets. Ce qui est important pour la catégorisation de Rossi (1999) est le fait que les tons haut et bas ne correspondent pas directement aux creux et aux bosses de la courbe F_0 (pensons, par exemple au procédé d'abaissement ou *downstep* du ton suivant, ce qui peut mener à une séquence d'un ton bas et d'un ton haut à la même hauteur) : les théories dites phonologiques seraient alors à un niveau d'abstraction plus élevé que les théories dites superpositionnelles. Une autre différence des théories phonologiques est, selon Rossi, le calcul strictement linéaire : il n'y a pas de superposition d'événements locaux avec un contour de phrase donné, mais une séquence linéaire bien ordonnée. Comme nous l'avons dit ci-dessus, les transitions entre les familles de théories sont continues : déjà Hirst / Di Cristo (1984) avaient introduit une hiérarchie avec les notions d'unité intonative, d'unité tonale et d'unité rythmique. À ce propos, il convient de mentionner aussi la notion de groupe intermédiaire dans Beckman/Pierrehumbert (1986).

Enfin, l'axiome principal des théories que Rossi (1999) appelle « morphologiques » (p.ex. Crystal 1969, Bolinger 1965, Rossi 1999) serait la notion du morphème intonatif et, dans la tradition de la sémiotique saussurienne (et hjelmslevienne) et de l'école de Prague, la relation indissoluble entre le plan de l'expression et le plan du contenu, ou entre

¹⁰ Selon Féry (2001), le fait qu'il n'y ait pas de syllabe indépendamment accentuée en français, pose des limites à cette approche. Elle précise qu'il y a des tons hybrides avec fonction démarcative aux frontières des syntagmes prosodiques, ce qui n'est pas prévu dans le système à la Pierrehumbert (1980) ou Beckman/Pierrehumbert (1986).

le signifiant et le signifié. Selon Rossi (1999), ce type de théorie se situe à un niveau d'abstraction plus élevé que les deux autres familles de théories. L'intonation y est considérée comme une structure pluriparamétrique, définie par un ensemble de trait (temps, fréquence fondamentale, intensité). Toutefois, il n'y a pas de consensus en ce qui concerne la relation entre intonation et syntaxe. Tandis que certains ne la présument pas (p.ex. Bolinger 1965, Cruttenden 1970), d'autres (p.ex. Kohler 1997, Rossi 1999) mettent en relation ces deux niveaux.

Les morphèmes intonatifs, pourtant, existent aussi en dehors des théories dites morphologiques (p.ex. Pierrehumbert/Hirschberg 1990). Mais, selon Rossi (1999: 48), un des caractères essentiels des théories morphologiques est ladite idée d'un signe prosodique qui lie étroitement le plan de l'expression *et* le plan du contenu. Il considère les morphèmes intonatifs comme « les primitives » de ces théories, tandis que dans les autres modèles, il les considère comme des catégories dérivées d'autres axiomes premiers, tels que les phonèmes, phonémoïdes, phonotypes ou contours (mais voir aussi Bartels 1997). Ainsi, toujours selon Rossi (1999), l'intonation possède un lexique dans les théories morphologiques et peut être conçue, à l'instar de la grammaire lexicale à la Selkirk (1984: 4), comme une grammaire intonative.¹¹ De ce point de vue, l'idée générale de Cheng/Rooryck (2000), selon laquelle un morphème intonatif est inséré dans la numération et interprété en F-L, est, en principe, concevable. Néanmoins, plusieurs aspects peuvent être mis en doute dans leur approche : Si les morphèmes intonatifs sont des signes prosodiques, dotés d'un plan d'expression et d'un plan de contenu, et appartenant à un lexique, il n'y aurait aucune raison de supposer qu'ils soient sous-spécifiés. L'existence de telles entrées lexicales, nécessitant des opérations syntaxiques uniquement pour combler une spécification insuffisante idiosyncrasique, supposerait, en outre, une architecture et un fonctionnement peu économique du système grammatical, chose peu plausible vu les prémisses du modèle minimaliste. Un autre point problématique concerne la position présumée dudit morphème intonatif. L'aspect intonatif pris en considération par Cheng/Rooryck (2000) est la courbe mélodique en fin de phrase, en d'autres termes, le ton de frontière, ou, dans la théorie morphologique, le morphème intonatif de fron-

¹¹ Rappelons-nous que dans le modèle hiérarchique de Selkirk (1984), il y a un module 'Phonologie' qui a accès à la représentation fournie par le module 'Syntaxe'. Ce dernier contient la 'grammaire de phrase' et la 'grammaire lexicale'.

tière. Ainsi, le morphème intonatif postulé par Cheng/Rooryck (2000) devrait se situer dans une position en fin de phrase et non à C^0 . Quant à nous, il ne serait non plus convaincante de modifier leur approche dans le sens que ce morphème soit généré à un autre site et déplacé vers C^0 . Une telle modification serait, en outre, incompatible avec la théorie de Rossi (1999: 91 et 145) selon laquelle les morphèmes intonatifs de frontière ne peuvent se déplacer.¹² Nous ne voyons donc pas comment un morphème intonatif de frontière pourrait vérifier le trait Q en C^0 . Finalement, il est difficile de comprendre, pourquoi l'interrogative avec déplacement *qu-* ne devrait pas, à l'instar de ce qui est supposé pour l'interrogative *qu-in-situ*, être munie d'un tel morphème intonatif.

5 Conclusion

De toute évidence, les données ne confirment pas les asymétries entre les interrogatives avec déplacement *qu-* et avec *qu-in-situ*, stipulées par Cheng/Rooryck (2000) et Bošković (1998). De fait, plusieurs jugements d'acceptabilité cruciaux présentés par ces auteurs ne sont pas fondés. C'était précisément à partir de ces asymétries-là qu'ils avaient déduit un déplacement de l'élément *qu-* en F-L, présupposition désormais non nécessaire. L'argument intonatif de Cheng/Rooryck (2000) repose aussi, comme nous venons de le montrer, sur des données infondées. En effet, le fait qu'aussi bien la forme avec déplacement *qu-* qu'avec *qu-in-situ* montrent, la plupart des cas, une mélodie descendante en fin de phrase, fait également penser, qu'il s'agit de deux variantes, avec le même morphème intonatif de frontière, permettant un déplacement *qu-* optionnel. Sur un plan plus général, nous le soulignons, il est important de rendre possible la notion de l'optionalité dans la théorie syntaxique, faute de quoi on place une phénoménologie importante, notamment les variantes structurelles, hors de portée explicative.

Poole (1996) a proposé d'intégrer l'économie et l'optionalité dans un modèle. Son approche est basée sur l'idée que seule l'opération *Form Chain* compte en termes d'économie dérivationnelle, mais pas *Move α* . De plus, il présume qu'il y a deux types de déplacements : le premier ne

¹² Ajoutons, néanmoins, que l'argumentation de Rossi (1999) concernant l'interdiction de déplacement des morphèmes intonatifs de frontière ne nous semble pas, en bout de compte, entièrement convaincante, ceci surtout à cause d'un mélange un peu opaque de terminologie générative et fonctionnaliste.

forme pas de chaîne tandis que le second en forme une. Ces deux types correspondent respectivement au déplacement optionnel et au déplacement obligatoire. Dans le premier cas le déplacement sans formation d'une chaîne résulte, dans le modèle de Poole (1996), de l'unique application de *Move α* , ainsi il ne compte pas en termes d'économie dérivationnelle et il est reconstruit en F-L. Donc, un déplacement optionnel, c'est-à-dire l'application de *Move α* sans *Form Chain* est aussi économique que la dérivation correspondante avec un élément in-situ. Dans le second cas le déplacement qui forme une chaîne est selon l'auteur l'application des deux opérations *Move α* et *Form Chain*, il compte en termes d'économie dérivationnelle et il est interprété en F-L. Toutefois, les possibilités d'application de cette astuce théorique sont très restreintes, puisque ces phénomènes peuvent seulement y être optionnels et ne nécessitent pas de déplacement au niveau de la Forme Logique.

La situation serait très différente si on mettait de côté le principe d'économie dérivationnelle. C'est, en effet, la voie qu'empruntent Haider/Rosengren (1998). Considérant le *scrambling* en allemand comme une opération syntaxique optionnelle, ils ne voient même pas la nécessité de ce genre d'effort, puisqu'ils mettent précisément en doute ledit principe en tant que tel : "[Optionality] may be a problem for theories which adopt an economy axiom to the extent of counting steps in a derivation. Derivational economy is a viable hypothesis, but it is far from self-evident that human grammars should embody this constraint, since there is no limiting resource to plausibly base such an economy notion on" (p. 86). De fait, nous considérons la position défendue par Haider/Rosengren (1998) comme la plus pertinente. Il est vrai que l'on peut toujours tenter, par une astuce ou par une autre, d'harmoniser partiellement le principe d'économie dérivationnelle et la notion de l'optionnalité. Mais ces essais ne peuvent mener à une solution satisfaisante et l'on court le risque des compromis douteux. Si l'on veut intégrer la notion de l'optionnalité dans son modèle, l'on ne pourra pas maintenir le principe de l'économie dérivationnelle comme maxime suprême. Même Chomsky (1991: 433) note ce problème: "Notice that this approach tends to eliminate the possibility of optionality in derivation. Choice points will be allowable only if the resulting derivations are all minimal in cost ... This may well be too strong a conclusion, raising a problem for the entire approach."

Même si nous avons contesté les présuppositions de Cheng/Rooryck (2000) concernant le morphème intonatif, leur idée de considérer un aspect important de la phonologie, l'intonation, dans la représentation syntaxique est cependant intéressante. Il faut alors voir, s'il y a plus d'évidence indépendante en faveur de la présupposition que les morphèmes intonatifs soient de nature à être impliqués dans des opérations syntaxiques telles que la vérification de traits. Dès lors que l'on accepte l'idée d'une telle intégration de l'intonation dans la représentation et les opérations syntaxiques, il faudrait aussi prendre en compte d'autres paramètres prosodiques. Une telle approche ne pourrait, selon nous, renoncer à deux notions : premièrement, celle de l'optionnalité, qui alors devrait aussi recouvrir, là où il y a des variantes libres, des réalisations prosodiques différentes, et deuxièmement, celle de la grammaticalité ou acceptabilité *graduée*, pour mieux rendre compte des cas où la modification des paramètres prosodiques amène une amélioration ou dégradation graduée (et non catégorielle).

Références

- Adli, Aria (2003): *Grammatische Variation und Sozialstruktur: eine empirische Untersuchung anhand von Interrogativstrukturen des Französischen*. Thèse de doctorat: Université de Tübingen.
- Adli, Aria (à paraître): "French *wh*-in-situ questions and syntactic optionality: Insights from an empirical study", in: Alison Henry (Ed.), *Motivating Movement: Explaining the Displacement Property of Natural Language*. Oxford: Oxford University Press.
- Autesserre, Denis / Di Cristo, Albert (1972): "Recherches psychosémantiques sur l'intonation de la phrase française", *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langages d'Aix-en-Provence (TIPA)* 1, pp. 61-98.
- Bartels, Christine (1997): *Towards a compositional interpretation of English statement and question intonation*. Ph.D. Dissertation: Amherst, University of Massachusetts. = *The intonation of English statements and questions: a compositional interpretation*. New York: Garland, 1999.
- Beck, Sigrid (1996): "Quantified structures as barriers for LF movement", *Natural Language Semantics* 4, pp. 1-56.
- Beckman, Mary E. / Pierrehumbert, Janet B. (1986): "Intonational structure in Japanese and English", *Phonology Yearbook* 3, pp. 255-309.
- Behnstedt, Peter (1973): *Viens-tu ? Est-ce que tu viens ? Tu viens ? Formen und Strukturen des direkten Fragesatzes im Französischen*. Tübingen: Narr.
- Boë, Louis-Jean / Contini, Michel (1975): "Étude de la phrase interrogative en français", *Bulletin de l'Institut de Phonétique de Grenoble* 4, pp. 85-102.

- Bolinger, Dwight (1965): *Forms of English: accent, morpheme, order*. Cambridge: Harvard University Press.
- Bošković, Željko (1998): “LF movement and the Minimalist Program”, in: Pius N. Tmanji / Kiyomi Kusumoto (Eds.), *Proceedings of the North East Linguistic Society (= NELS) 28*. Amherst (Mass.): GLSA, pp. 43-57.
- Bruce, Gösta (1977): *Swedish word accents in sentence perspective*. Lund: Gleerup.
- Chang, Lisa (1997): *Wh-in-situ phenomena in French*. Master’s thesis: University of British Columbia.
- Cheng, Lisa Lai-Shen (1991): *On the typology of wh-questions*. Ph.D. Dissertation, Cambridge, Mass.: MIT.
- Cheng, Lisa Lai-Shen / Rooryck, Johan (2000): “Licensing Wh-in-situ”, *Syntax* 3, pp. 1-19.
- Chomsky, Noam (1991): “Some notes on economy of derivation and representation”, in: Robert Freidin (Ed.), *Principles and Parameters in Comparative Grammar*. Cambridge, Mass.: MIT Press, pp. 417-454.
- Chomsky, Noam (1993): “A minimalist program for linguistic theory”, in: Kenneth Hale / Samuel Jay Keyser (Eds.), *The view from Building 20: Essays in linguistics in honor of Sylvain Bromberger*. Cambridge, Mass.: MIT Press, pp. 1-52.
- Chomsky, Noam (1995): *The Minimalist Program*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Cruttenden, Alan (1970): “On the so-called grammatical function of intonation”, *Phonetica* 21:3, pp. 182-192.
- Crystal, David (1969): *Prosodic systems and intonation in English*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Delattre, Pierre (1966): “Les dix intonations de base du français”, *French Review* 40:1, pp. 1-14.
- Di Cristo, Albert (1998): “Intonation in French”, in: Daniel Hirst / Albert Di Cristo (Eds.), *Intonation Systems. A Survey of Twenty Languages*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 195-218.
- Féry, Caroline (2001): “Focus and phrasing in French”, in: Caroline Féry / Wolfgang Sternefeld (Eds.), *Audiat Vox Sapientiae. A Festschrift for Arnim von Stechow (= Studia grammatica 52)*. Berlin: Akademie Verlag, pp. 153-181.
- Fónagy, Ivan / Bérard, Eva (1973): “Questions totales simples et implicatives en français parisien”, in: Allan Grundstrom / Pierre Léon (Eds.), *Interrogation et intonation en français standard et en français canadien (= Studia phonetica 8)*. Montréal: Didier, pp. 53-97.
- Fujisaki, Hiroya (1983): “Dynamic characteristics of voice fundamental frequency in speech and singing”, in: Peter F. MacNeilage (Ed.), *The Production of Speech*. Berlin: Springer, pp. 39-56.
- Gårding, Eva (1993): “On parameters and principles in intonation analysis”, *Working Papers, Lund* 40, pp. 25-48.
- Gårding, Eva (1994): “Prosody in Lund”, *Speech Communication* 15, pp. 59-67.
- Grønnum, Nina (1992): *The groundworks of Danish intonation*. Copenhagen: Museum Tusulanum Press.
- Grundstrom, Allan (1973): “L’intonation des questions en français standard”, in: Allan Grundstrom / Pierre Léon (Eds.), *Interrogation et intonation en français*

- standard et en français canadien* (= *Studia phonetica* 8). Montréal: Didier, pp. 19-49.
- Haider, Hubert / Rosengren, Inger (1998): "Scrambling", *Sprache und Pragmatik, Arbeitsberichte* 49, Lund, pp. 1-104.
- Hart, Johan 't / Collier, René / Cohen, Antonie (1990): *A perceptual study of intonation: an experimental-phonetic approach to speech melody*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hirst, Daniel / Di Cristo, Albert (1984): "French Intonation: a parametric approach", *Die Neueren Sprachen* 83:5, pp. 554-569.
- Kohler, Klaus J. (1997): "Modelling prosody in spontaneous speech", in: Yoshinori Sagisaka / Nick Campbell / Norio Higuchi (Eds.), *Computing prosody: computational models for processing spontaneous speech*. New York: Springer, pp. 187-210.
- Léon, Pierre (1992): *Phonétisme et prononciation du français*. Paris: Nathan.
- Léon, Pierre / Léon, Monique (1964): *Introduction à la phonétique corrective*. Paris: Hachette.
- Maury, Nicole (1981): "L'interrogation mélodique ? – Oui, mais...", in: Pierre Léon / Mario Rossi (Eds.), *Problèmes de prosodie* (= *Studia Phonetica* 18). Vol. 2. Montréal: Didier, pp. 29-37.
- Öhman, Sven E. G. (1967): "Word and sentence intonation: a quantitative model", *Quarterly progress and status report (QPSR)* 2-3, pp. 20-54.
- Pierrehumbert, Janet B. (1980): *The phonology and phonetics of English intonation*. Ph.D. Dissertation, Cambridge, Mass.: MIT. Bloomington, Ind.: Indiana University Linguistics Club, 1987.
- Pierrehumbert, Janet B. / Hirschberg, Julia (1990): "The meaning of intonational contours in the interpretation of discourse", in: Phillip R. Cohen / Jerry Morgan / Martha E. Pollack (Eds.), *Intentions in communication*. Cambridge: MIT Press, pp. 271-311.
- Pike, Kenneth Lee (1945): *The Intonation of American English*. Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Pollock, Jean-Yves (1998): *Langage et Cognition: Introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Poole, Geoffrey (1996): "Optional Movement in the Minimalist Program", in: Werner Abraham / Samuel D. Epstein / Hoskuldur Thrainsson / C. Jan-Wouter Zwart (Eds.), *Minimal Ideas. Syntactic studies in the minimalist framework*. Amsterdam: Benjamins, pp. 199-216.
- Roeper, Thomas (1999): "Universal Bilingualism", *Bilingualism: Language and Cognition* 2:3, pp. 169-186.
- Rossi, Mario (1999): *L'intonation, le système du français : description et modélisation*. Paris: Ophrys.
- Rossi, Mario / Di Cristo, Albert / Hirst, Daniel / Martin, Philippe / Nishinuma, Yukihiro (1981): *L'intonation: de l'Acoustique à la Sémantique*. Paris: Klincksieck.
- Selkirk, Elisabeth O. (1984): *Phonology and syntax: The relation between sound and structure*. Cambridge, Mass.: MIT Press.

- Wunderli, Peter (1978): "Das Forschungsprojekt 'Intonation im Französischen'", *Zeitschrift für Romanische Philologie* 94, pp. 93-118.
- Wunderli, Peter (1982): "Die Intonation der Fragen vom Typ 'Tu penses à quoi ?'", in: Otto Winkelmann / Maria Braisch (Eds.), *Festschrift für Johannes Hub-schmid zum 65. Geburtstag*. Bern: Francke, pp. 169-181.
- Wunderli, Peter (1983): "L'intonation des phrases interrogatives du type: 'Il est né en quelle année ?'", *Romanica Gandensia* 20, pp. 169-181.
- Wunderli, Peter (1984): "L'intonation des questions sans marque segmentale", *Travaux de Linguistique et de Littérature* 22:1, pp. 203-250.
- Wunderli, Peter (1988): "Le débit, indice de l'interrogativité ?", *Travaux de Linguistique* 16, pp. 11-121.
- Wunderli, Peter / Benthin, Karola / Karasch, Angela (1978): *Französische Intonationsforschung*. Tübingen: Narr.
- Wunderli, Peter / Braselmann, Petra (1980): "L'intonation des phrases interrogatives : Le type 'Tu vas où ?'", *Studii și Cercetari Lingvistice* 31, pp. 649-660.